



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

10 février 2022

DATE D’AFFICHAGE

10 février 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 23

OBJET

TARIFS 2022 - SORTIES JEUNESSE

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-deux, le 16 février à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Salle Jules Menet, étant donné la crise sanitaire actuelle, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AVEZEDO, Annick BAZIN, Stéphane LE PECULIER, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Étaient absents excusés :

Hervé FRANEL
Alexa PELAGE
Marie-Solange GRILLOT
Stéphanie MARTINS VIANA
Julien CAYZAC
Maria PIRKA
Philippe VAN ROSSOMME
Rodolphe WELSCH

Donne pouvoir à :

Ariel SHEPS
Stéphane RAYNAL
Jacqueline GALEAZZI
Claire HERLIN
Sylvain PASTORELLO
Guy-Charles HUMBERT
Mariannick MORVAN
Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Était (ent) absent (es) : Laurent PERTHUIS, Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Léa PHALLIPOUX

DELIBERATION

TARIFS 2022 - SORTIES JEUNESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

CONSIDERANT l’avis de la Commission scolaire du 19 janvier 2022,

CONSIDERANT l’avis de la Commission Finances en date du 7 février 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L’UNANIMITE

FIXE à hauteur de 50 % le montant des participations des familles pour les sorties « jeunesse », à compter du 1^{er} janvier 2022.

FIXE à 50 % la participation communale pour ces prestations « jeunesse » sur l’année 2022.

DIT que les recettes correspondantes seront imputées à l’article 7067 du budget en cours.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme



Le Maire.
Mariannick MORVAN

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : TARIFS 2022 - SORTIES JEUNESSE

.....
Date de décision: 16/02/2022

Date de réception de l'accusé 24/02/2022
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 011_2022

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20220216-011_2022-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 11 TARIFS 2022 SORTIES JEUNESSE.pdf (99_DE-091-219102324-20220216-011_2022-DE-1-1_1.pdf)